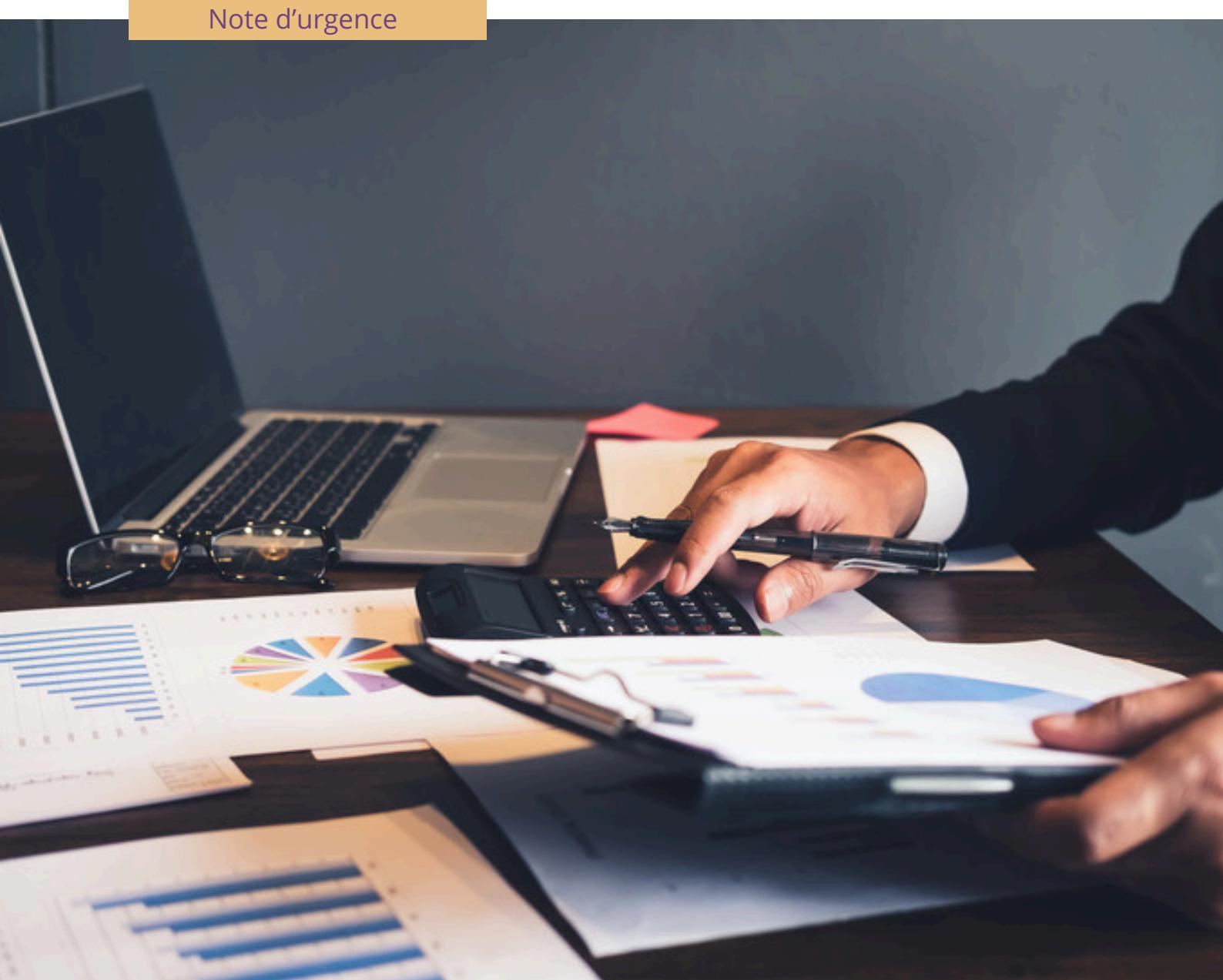


BUDGET OUTRE-MER

Il est temps de changer la règle, pas la donne.

Note d'urgence



JUIN 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION



Budget Outre-mer : Il est temps de changer la règle, pas la donne.

Note d'urgence adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

ONT PRIS PART AU VOTE :

Scrutin

M. Frédéric ARHAN- HOARAU

M. Jacky BALMINE

M. Yannick BEREZAIE

M. Eric BODO

M. Eric CHAVRIACOUTY

M. Janick CIDNEY

M. Joël DALLEAU

M. Alain DAMBREVILLE

Mme. Karine DEFROMONT

Mme Sylviane DIJOUX

M. Gilberto DUFESTIN

M. Olivier FONTAINE

M. Haroun GANY

M. Renaud GILLARD

M. Fabrice HANNI

Mme Daniela HOARAU

M. Eric JEUFFRAULT

Mme. Sarah LAMBERT

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC

Mme. Céline LUCILLY

Mme. Laurence MACE

M. Joseph MAGDELEINE

sur l'ensemble du projet présenté par **le président de la commission "Finances et évaluation de l'action publique" du CESER, M. Fabrice HANNI**



44
votants



44



00



00

sont pour

sont contre

s'abstiennent

M. Didier MAZEAU

M.Harry-Claude MOREL

M. Jean-Michel MOUTAMA

Mme. Christine NICOL

M. Pierrick OLLIVIER

Mme. Ingrid OUSSOURD

Mme. Laurence PAYET

M. Dominique PETCHY

M. Jean-Marie POTIN

M. Emmanuel ROTHE

M. Daniel SAVIGNY

M. Patrick SERVEAUX

M. Willy SHOCK-TORAP

M. Joël SORRES

M. Saméry TECHER

M. Laurent TURPIN

M. Dominique VIENNE

M. Renaud VOKA

M. Jérôme VUILLEMIN

Mme. Nathalie WAN-HOO

Mme Nadia YAHIAOUI

M. Gérard ZITTE

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER de La Réunion du

Jeudi 19 Juin 2025

Note d'urgence

Cette note constitue une première prise de position du CESER de La Réunion dans un contexte d'alerte budgétaire nationale et de tensions accrues sur les finances territoriales.

Elle vise à exprimer une réaction rapide, claire et structurante.

Une contribution plus approfondie, consolidée à partir de nos récents travaux sera produite prochainement par la Commission FEV pour nourrir le débat public et proposer une trajectoire budgétaire d'ensemble.

À l'issue d'un cycle budgétaire, illustré par **le Rapport d'activité et le Compte administratif 2025** de la Région Réunion (portant sur l'exercice 2024), à l'aune d'un nouveau cycle qui s'ouvrira avec **les Orientations budgétaires 2025** pour l'exercice 2026, et à la lumière de plusieurs publications récentes, trois alertes convergentes doivent désormais nous interroger :



Le rapport d'avril 2025 de la Cour des comptes, qui interroge l'efficacité des politiques publiques ultramarines sans remettre en cause l'architecture budgétaire elle-même, pourtant éclatée, instable et peu pilotée.

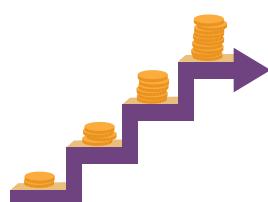


La note stratégique de Régions de France relative au cadrage du futur projet de loi de finances pour 2025, qui alerte sur la baisse des moyens alloués aux collectivités territoriales, sans prise en compte des spécificités ultramarines.

Elle rappelle que les Régions, bien qu'elles ne représentent que **12 % des recettes**, supportent **25 % de l'effort global imposé aux collectivités**, soit 4,01 Md€. Leur épargne nette a chuté de 26 % depuis 2019. Cette disproportion est d'autant plus préoccupante pour nos territoires, où **la dépendance aux transferts étatiques est structurelle**.



Le rapport IGAS-IGF de mai 2025 sur la LODEOM, qui présente à nouveau les mécanismes d'exonération comme des **priviléges coûteux**, en niant leur **fonction de correction d'un handicap structurel reconnu par le droit européen** (article 349 TFUE).



Une double contrainte : invisibilisation et assimilation

Dans ce contexte, le CESER rappelle que les Outre-mer, et particulièrement La Réunion, sont confrontés à une **double contrainte budgétaire récurrente** :

- **L'invisibilisation des besoins structurels** dans les arbitrages nationaux ;
- **L'assimilation des dispositifs d'adaptation** (exonérations, TVA réduite, LODEOM...) à de simples dérogations coûteuses.

Pourtant, ces territoires cumulent des contraintes spécifiques et durables : **insularité, éloignement, vulnérabilités naturelles, étroitesse des marchés, auxquelles s'ajoutent des indicateurs socio-économiques très en retrait** : chômage élevé, pauvreté, précarité, illettrisme, etc.

La soutenabilité budgétaire de l'État ne peut s'exercer au détriment des plus fragiles.

La République ne peut appliquer les mêmes règles à des territoires profondément inégaux.

Une réponse nécessaire : construire une architecture budgétaire lisible et équitable

Notre position est constante : **il faut doter notre Conseil régional de deux budgets clairs et assumés** – et, au-delà, proposer un modèle reproductible à l'échelle des Outre-mer.

- **Le budget de droit commun (socle)** identifierait les dépenses et recettes applicables à toutes les régions de France. Il permettrait une comparaison dans un cadre d'égalité républicaine.
- **Le budget de convergence** identifierait les dépenses et recettes liées aux politiques de rattrapage et aux spécificités régions ultrapériphériques (RUP), pleinement justifiées par l'article 349 du TFUE. Il incarnerait une approche **d'équité budgétaire** et de **neutralisation des écarts structurels**.

Ce budget de convergence permettrait de **calibrer précisément les besoins de financement** de La Réunion, dans des domaines tels que **la transition écologique, la résilience climatique, la formation, le logement, le numérique, le transport** etc.

Intégrer la projection France Océanique : souveraineté, durabilité, solidarité

Si la France hexagonale **structure nos institutions**, c'est bien la France Océanique qui porte notre horizon.

Dans un contexte de tensions budgétaires, le **budget de convergence ne peut ignorer l'apport stratégique des Outre-mer** à la souveraineté bleue nationale.

Avec 93% de notre Zone Économique Exclusive, la France Océanique constitue **un levier décisif de projection, de durabilité et de cohérence républicaine**. Ce levier doit être pleinement intégré dans la programmation budgétaire nationale.

Nos objectifs immédiats dans cette note d'urgence



1.Affirmer que les mécanismes d'adaptation ultramarins ne sont pas des dérogations, mais relèvent d'un principe de franchise territoriale. Cela implique de **sortir de l'amalgame entre exonération, subvention et franchise**, en reconnaissant que la franchise est **une neutralisation légitime et structurelle d'un désavantage géographique**.



2.Affirmer l'enjeu d'une architecture budgétaire lisible pour les Outre-mer, aujourd'hui éclatée entre plus de 100 programmes budgétaires. La fragmentation actuelle nuit au pilotage, à l'évaluation et à la transparence de l'action publique.



3.S'engager à produire prochainement une contribution structurée et pédagogique de la Commission FEV, qui viendra prolonger cette note d'urgence. Pour porter cette voix, ainsi que des propositions dans le débat public auprès des instances régionales, nationales et européennes, **afin de garantir plus d'équité, de visibilité, de stabilité et de responsabilité dans le budget des outre-mer**.

Conclusion – Pour une République de la confiance, pas de la défiance

Cette note est **une première alerte**.

Elle s'adresse à toutes celles et ceux qui considèrent que **la justice territoriale est une condition de la République une et indivisible**.

Ce que le CESER propose ici, **ce n'est pas un privilège budgétaire, mais une gouvernance plus juste, plus lisible et plus responsable**.

Dans les semaines à venir, **cette note sera prolongée par une contribution plus complète**.



CESER
ÎLE DE LA RÉUNION



73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE